

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2388

27 septembre 2013

SOMMAIRE

Ansdell S.A.	114578	Capula ESS Lux 2 S.à r.l.	114585
Arcelormittal Foundation	114578	Car Audit S.A.	114612
Aspir'lux Sàrl	114578	Carne Global Financial Services Luxem- bourg	114583
Atelier Ligna S.à r.l.	114578	Casa Nostra S.à r.l.	114588
Aterno S.à r.l.	114579	CEE Medical Finance S.A.	114588
Augusto S.A.	114579	Cegetel Holdings I B.V.	114579
Avalon International S.à r.l.	114579	Celos Invest AG	114624
Azur Jardins, s.à r.l.	114580	Celos Sports AG	114585
Azur Jardins, s.à r.l.	114580	Cenoby S.A.	114585
Barkingside S.à r.l.	114580	Cenoby S.A.	114588
Baudes S.A.	114581	CEREP Eastside S.à r.l.	114624
Baumann & Partners S.A.	114582	Ceritelux Investment S.A.	114578
Baumann & Partners S.A.	114581	Cinven Manco S.à r.l.	114585
Beck Property S.à r.l.	114580	Clariter S.A.	114583
Beta 2011 S.A., SPF	114582	Clinique Privée du Dr. E. Bohler	114586
Bick-Stuff S.à r.l.	114582	CLMG Investissement S.A.	114587
Bick-Stuff S.à r.l.	114582	ColTour S.à r.l.	114586
Bick-Stuff S.à r.l.	114583	Commercial Real Estate Investments S.A.	114584
Black Fox S.A.	114583	Compagnie Générale de Participations S.A. S.P.F.	114581
Blue Sky Aviation S.à r.l.	114580	CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l.	114586
Boucherie Mathieu S.à r.l.	114581	Cristim S.A.	114587
Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding)	114582	Cubus Office S.à r.l.	114586
Brizard Invest S.A.	114583	DBLDFP (Luxembourg) Sàrl	114584
BRS Luxco Outdoor Sports Holdings S.à r.l.	114605	Dima Holdings S.à r.l.	114624
Bulgarian Acquisition Company II S.à r.l.	114581	I-Want	114612
BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxem- bourg S.à r.l.	114584	Loftimm S.A.	114588
Caishen Fund	114587	Oranje-Nassau Développement S.A., SI- CAR	114597
Caliax S.A.	114587	P M R	114599
Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l.	114584	Rodio Sprink-Lux Engineering S.A.	114604
Capita Fiduciary S.A.	114587	Rowan California S.à r.l.	114600
Capula ESS Lux 1 S.à r.l.	114584	Selectra Management Company	114589
		Semper Veritas Holding S.à r.l.	114616

Ansdell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 85.842.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 31 mai 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat, Monsieur Jean-Christophe SIBELYA, Administrateur-Délégué, demeurant au 534, Rue Seifouline, KAZ -480072 Almaty, Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour la société

Jean-Christophe SIBELYA

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013112962/14.

(130137914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Arcelormittal Foundation, Fondation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg G 178.

—
Monsieur Peter KUKIELSKI, gouverneur démissionnaire, ne fait plus partie du Conseil des Gouverneurs d'Arcelormittal Foundation depuis le 3 août 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013112964/11.

(130136990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Aspir'lux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, rue de Sanem, Zone Artisanale.
R.C.S. Luxembourg B 97.895.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112967/10.

(130137751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Atelier Ligna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 49.141.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013112969/10.

(130137617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Ceritelux Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 140.967.

—
Les comptes annuels 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113062/9.

(130137134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Aterno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Romolo Bardin
Manager

Référence de publication: 2013112970/11.

(130137802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Augusto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 175.186.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 28 juin 2013

Siège social

L'Assemblée Générale décide avec effet immédiat de transférer le siège social de la société du 55-57, avenue Pasteur à L-2311 Luxembourg au 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg.

Conseil d'administration

L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle de deux administrateurs:

- Monsieur Nico HANSEN demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg
- Madame Sophie BATARDY, demeure professionnellement 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Commissaire aux comptes

L'Assemblée Générale constate également le changement d'adresse du commissaire aux comptes:

- MGI FISOGEST S.à r.l. sise 681, rue de Neudorf à L-2220 Luxembourg

Référence de publication: 2013112973/18.

(130137978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Avalon International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.177.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AVALON INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2013112975/10.

(130137632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Cegetel Holdings I B.V., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 33.511,50.**

Siège de direction effectif: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.158.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale annuelle des associés de la société en date du 6 août 2013

Les mandats des gérants de la Société ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social prenant fin le 31 mars 2014:

- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Jules MULLER, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113033/15.

(130137737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Azur Jardins, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 107.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112976/10.

(130137083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Azur Jardins, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 107.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112977/10.

(130137084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Beck Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.099.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Beck Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013112981/11.

(130137771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Blue Sky Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 110.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112986/11.

(130137887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Barkingside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.100.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.004.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil de gérance de la société en date du 31 juillet 2013

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 64, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013112990/12.

(130137879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Boucherie Mathieu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 68, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112987/10.

(130137673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Bulgarian Acquisition Company II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 134.766.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013112988/10.

(130137002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Baudes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1832 Luxembourg, 10, rue Jean Jacoby.

R.C.S. Luxembourg B 68.540.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013112991/10.

(130137615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.247.

Conseil d'administration

Suite au mariage de l'administrateur Anne DRISLER en date du 12.12.2012, il est à noter que Madame Anne DRISLER portera le nom de Anne NORA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Everard Klein Sàrl

Référence de publication: 2013112993/12.

(130137425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Compagnie Générale de Participations S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.123.

Extrait des résolutions prises à Luxembourg par le conseil d'administration de la société en date du 31 juillet 2013

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 84, Grandi-Rue, L-1660 Luxembourg au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet immédiat

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113041/12.

(130137886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.247.

—
Auszug der Ausserordentlichen Verwaltungsratssitzung vom 14. Dezember 2012

Der Verwaltungsrat fasst folgenden Beschluss:

Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt von Herrn Dr Jürgen Flaskamp als Verwaltungsratsmitglied der Baumann & Partners S.A. zum Ende des Jahres 2012 an.

Für die Richtigkeit des Auszugs

Fiduciaire Everard Klein Sàrl

Référence de publication: 2013112994/13.

(130137425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Beta 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 161.620.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013113003/10.

(130137293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Bick-Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 8, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.500.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113005/10.

(130137155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Bick-Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 8, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.500.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113006/10.

(130137156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding), Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013113016/11.

(130137956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Bick-Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 8, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 74.500.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113007/10.

(130137157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Black Fox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.279.

EXTRAIT

Il résulte de la lettre recommandée du 16 mai 2013 que Monsieur Olivier Karremans a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013113010/13.

(130137422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Brizard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.182.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BRIZARD INVEST S.A.

Référence de publication: 2013113018/11.

(130137830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Carne Global Financial Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 118.596.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66988 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113029/10.

(130137742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Clariter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.627.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 06/08/2013.

Référence de publication: 2013113038/10.

(130137787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

BUREAU D'ETUDES BOYDENS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 12, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 141.892.

Les comptes annuels du 01/01/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113021/11.

(130137140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 153.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Camargo Corrêa Cimentos Luxembourg, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013113023/11.

(130137552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Capula ESS Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 177.365.

Extrait des résolutions prises par le seul membre de la société le 11 juillet 2013

Monsieur Andrew DONALDSON, né le 31 décembre 1958 à Dunedin (New Zealand), résidant à 11 Nassington Road, Hampstead, London, NW3 2TX a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Capula ESS Lux 1 S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013113025/14.

(130137336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

DBLDFP (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 135.729.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113093/9.

(130137117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Commercial Real Estate Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 113.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113072/9.

(130137974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Capula ESS Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.378.

—
Extrait des résolutions prises par le seul membre de la société le 11 juillet 2013

Monsieur Andrew DONALDSON, né le 31 décembre 1958 à Dunedin (New Zealand), résidant à 11 Nassington Road, Hampstead, London, NW3 2TX a été nommé gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Capula ESS Lux 2 S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2013113026/14.

(130137446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Celos Sports AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 177.168.

—
Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom Freitag, 19.07.2013

Der alleinige Aktionär hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. beTax Advisory & Compliance Services S.à.r.l. wurde als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung abberufen
2. Zum neuen Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung wurde Herr RENE THILL 44, rue Henri Entringer L-1467 Howald, geboren am 01.01.1952 in Luxemburg, benannt. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2017 stattfindet.

Luxemburg, den 19.07.2013.

Référence de publication: 2013113034/14.

(130137657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Cinven Manco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 163.645.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013113037/11.

(130137243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Cenoby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 129.363.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 31 juillet 2013 que je démissionne de ma fonction de commissaire aux comptes de la société CENOBY S.A., établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 129 363.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Pour Fiduciaire Grand-Ducale SA

Signature

Référence de publication: 2013113059/15.

(130137346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Clinique Privée du Dr. E. Bohler, Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 5, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 88.247.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2012 (du bilan déposé le 05/08/2013 sous la référence L130135876) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 août 2013.

Référence de publication: 2013113039/11.

(130136994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

ColTour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 125.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013113040/10.

(130137554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Cubus Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 178.288.

Extrait de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 5 août 2013

Il résulte de la résolution adoptée par l'associé unique de la Société en date du 5 août 2013 que l'associé unique à décider de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Madame Maud Martin, gérant de la Société, avec effet au 5 août 2013.
2. Elire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Monsieur Kevin D'Arcy, né le 12 novembre 1975 à Zaf, Irlande et résidant professionnellement au 15 Sloane Square, GB-SW1W 8ER, Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013113044/17.

(130137313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

CPI I&G Alte Elbgastrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.341.

Extrait des résolutions de l'associé du 23 juillet 2013

L'associé de la Société à décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Francis Genesi en tant que gérant de la Société avec effet au 11 juillet 2013;
- De nommer Francisco Tobias Marin, né le 18 avril 1973 à Buenos Aires, Argentine, demeurant professionnellement au 399 Park Avenue, 3^e étage, New York, NY 10022, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet au 11 juillet 2013 pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 6 août 2013.

Jan Willem Overheul

Manager

Référence de publication: 2013113076/16.

(130137767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Caishen Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 134.405.

—
Veuillez noter la fusion de KPMG Advisory S.à.l. au sein de KPMG Luxembourg S.à r.l. qui agit en tant que liquidateur du fonds Caishen Fund (en liquidation) à compter du 3 octobre 2011.

Luxembourg, le 6 août 2013.
KPMG Luxembourg S.à r.l.
Zia Hossen
Associé / Le Liquidateur

Référence de publication: 2013113050/14.

(130137435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Caliac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 54.533.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113051/10.

(130137180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Capita Fiduciary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 117.939.

—
La liste des signatures autorisées de la Société a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 août 2013.

Référence de publication: 2013113052/10.

(130137416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

CLMG Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 145.847.

—
Les comptes annuels au 31 MARS 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013113070/10.

(130137372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Cristim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6790 Grevenmacher, 7, rue des Tanneurs.
R.C.S. Luxembourg B 39.655.

—
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113080/10.

(130137070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Casa Nostra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6230 Bech, 1, Becher Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.351.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013113053/11.

(130137565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

CEE Medical Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 165.789.

Les statuts coordonnés au 22 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013113054/11.

(130137450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Cenoby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 129.363.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 31 juillet 2013 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société CENOBY S.A., établie et ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 129 363.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Madame Maggy KOHL-BIRGET.

Référence de publication: 2013113056/13.

(130137346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Loftimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.039.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, le 1^{er} août 2013

- Les actionnaires acceptent la démission de M. Espen Pascal de son poste d'administrateur.

Les actionnaires nomment en remplacement, M. Poinot Christophe, expert-comptable, né le 9 novembre 1967 à Metz, France, demeurant professionnellement à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

- Les actionnaires acceptent la démission du commissaire PKF Weber & Bontemps et nomment en remplacement la Compliance & Control avec siège social au 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 172.482.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale tenue en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013113363/19.

(130137072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Selectra Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 179.345.

STATUTS

In the year two thousand and thirteenth, on the sixteenth day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. "FARAD International S.A.", having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller, registered with the Register Trade and Companies of Luxembourg under section B number 80.587, represented by its managing director Mr Marco CALDANA, with professional address in L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller;

2. "Tres S.A.", having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller, registered with the Register Trade and Companies under section B number 69.713, represented by its director Mr Marco CALDANA, residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, Rue Schiller;

3. Mr Marco CLAUS, director, born on April 12th, 1960 in Biella (Italie), residing professionally in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

4. Mr Marco CIPOLLA, director, born on July 23rd, 1981 in Lodi (Italy), with professional address in L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a corporation which it forms:

Art. 1. There exists among the subscriber and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name of "SELECTRA Management Company" (the "Company") in abbreviation of "SELECTRA ManCo".

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration.

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 22 hereof.

Art. 3. The corporate object of the Company is the management within the meaning of article 101 of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law"), of one or several undertakings for collective investment in transferable securities authorised according to Council Directive 2009/65/EC as well as of one or more undertakings for collective investment not subject to such directive.

Such management activity includes the management, administration and marketing of these investment funds.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to the extent permitted by law, the board of directors may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The issued corporate capital of the Company is set at two hundred thousand euro (EUR 200,000.-), divided into twenty thousand (20,000) registered shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The issued capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation, as prescribed in Article 22 hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in the Grand Duchy of Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Thursday of the month of May at 10 a.m. (Luxembourg time) and for the first time in 2015. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing. A shareholder may also participate at any meeting of shareholders by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such shareholder. Such means must allow the shareholder to participate effectively at such meeting of shareholders. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors in the forms provided by law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a maximum period of three years and until their successors are elected and qualify; provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. The directors shall be reeligible.

In the event of vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 12. The board of directors shall elect from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the meeting of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors from time to time will appoint the officers of the Company, including any general managers, a secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these articles of incorporation, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the verbal consent (to be confirmed in writing) or the consent in writing of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing another director as his proxy. A director may also participate at any meeting of the board of directors by videoconference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or

represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

By agreement of all the directors, a telephone conference at which all directors participate shall be deemed to be a valid meeting subject to the other provisions of this Article.

Meetings of the board of directors may be held in Luxembourg or abroad.

Notwithstanding the foregoing, the directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by any director.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or in accordance with the provisions of Article 12 above. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and object, to officers or directors of the Company or to any contractual parties.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other corporation or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Farad International S.A., any of its subsidiaries or affiliates thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion, unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 16. The Company shall indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The Company will be bound by the joint signature of any two directors in case of ordinary activity, or by the joint signature of any three directors in case of extraordinary activity, or by the individual signature of any director or other person to whom authority has been delegated by the board of directors.

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Company shall be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé). The approved statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until his successor is elected and qualifies. The approved statutory auditor shall remain in office until reelected or until his successor is elected and qualifies.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated in Article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article 6 hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it, in its discretion, believes best suits the corporate policy and

object. Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out interim dividends. The board of directors determines the amount and the date of payment of any such interim dividend.

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These articles of incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the amended law of 10 August 1915 relating to commercial companies and the 2010 Law.

Transitory provisions

- 1.- The first business year begins today and ends on December 31st, 2014.
- 2.- The first Annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription and Liberation

The Articles of the Company having thus been established, the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed as follows:

Shareholder	Subscribed capital	Number of shares
"FARAD International S.A."	EUR 125.526,00	12.526
"Tres S.A."	EUR 66.740,00	6.674
Mr Marco CLAUS	EUR 4.000,00	400
Mr Marco CIPOLLA	EUR 4.000,00	400

Evidence of the above payment has been given to the undersigned notary, who states it.

Expenses

The expenses which shall result from the incorporation of the Company are estimated at approximately one thousand six hundred seventy euro (EUR 1,670.-).

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

General Meeting of Shareholder

The above mentioned persons, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote:

I. Are appointed directors of the Company:

- Mr Marco CALDANA, prenamed, professionally residing in L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller;
- Mr Marco CLAUS, prenamed, professionally residing in L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller;
- Mr Marco CIPOLLA, prenamed, professionally residing in L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller;
- Mr Marcus PETER, lawyer, born on 24 April 1975 in Cottbus (Germany), professionally residing in 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;
- Mr Serge D'ORAZIO, director, born on 21 January 1962 in Differdange, professionally residing in 43, Bd. Royal, L-2955 Luxembourg.

Their terms will end at the conclusion of the Annual General Meeting 2017.

II. The following is appointed as statutory auditor:

"Deloitte Audit S.a r.l.", having its registered office at L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, registered with the Register Trade and Companies of Luxembourg section B number 67.895.

Its mandate shall lapse on the date of the annual general meeting in 2015.

III. The registered office of the Company is fixed at L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller, Grand-Duchy of Luxembourg.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, surname, civil status and residence, said appearing persons signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille treize, le seize Juillet.

Devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

1. «FARAD International S.A.», ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 80.587, ici représentée par son administrateur-délégué M. Marco CALDANA, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller;

2. «Tres S.A.» ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 69.713, ici représentée par son administrateur Monsieur Marco CALDANA, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9 rue Schiller;

3. Monsieur Marco CLAUS, administrateur de société, né le 4 décembre 1960 à Biella (Italie), demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;

4. Monsieur Marco CIPOLLA, administrateur de société, né le 23 juillet 1981 à Lodi (Italie), demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Les comparants ont demandé au notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution de la société qu'ils déclarent constituer et qu'ils ont arrêté comme suit:

Art. 1^{er} . Il existe entre les propriétaires des actions émises, et de celles qui pourront être créées à l'avenir, une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de " SELECTRA Management Company" (la "Société") en abrégé «SELECTRA ManCo».

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité, que celles exigées pour la modification des statuts, comme prescrit dans l'article 22 ci-dessous.

Art. 3. L'objet social de la Société est la gestion au sens de l'article 101 de la loi luxembourgeoise du 17 Décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la «Loi de 2010»), d'un ou plusieurs organismes de placement collectif en valeurs mobilières agréés conformément à la directive 2009/65/CE du Conseil ainsi que d'un ou plusieurs organismes de placement collectif non soumis à cette directive.

Cette activité de gestion implique la gestion, l'administration et la commercialisation de ces fonds d'investissement.

La Société pourra entreprendre toutes activités jugées utiles pour l'accomplissement de son objet en restant toutefois dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Dans la mesure permise par la loi, le conseil d'administration peut décider de transférer le siège social de la Société à tout autre endroit sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil d'administration.

Dans le cas où le conseil d'administration détermine que des développements extraordinaires d'ordre politiques, économiques ou social qui pourraient interférer avec les activités normales de la Société à son siège social ou à la facilité de communication de ce siège avec l'étranger ont eu lieu ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000), divisé en vingt mille (20.000) actions nominatives d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société. Ce registre doit indiquer le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile connu, le nombre d'actions détenues par lui, les sommes versées dans chacune de ces actions, le transfert des actions et les dates de ces mêmes transferts.

La cession d'une action doit être effectuée par une déclaration de transfert écrite et retranscrite dans le registre des actionnaires. Cette déclaration de transfert doit être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de mandater à cet effet. La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert exigés par la Société.

Art. 6. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des statuts de la société comme prescrit dans l'article 22 ci-dessous.

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représentera tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg spécifié dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de mai à 10 heures (heure local- Luxembourg) et pour la première fois en 2015. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Le quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire.

Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire. Un actionnaire peut également participer à toute assemblée des actionnaires par le biais d'une conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet actionnaire. Ces moyens doivent permettre à l'actionnaire de participer effectivement à cette assemblée des actionnaires. Le contenu de la réunion doit être retransmis de manière continue.

Sauf si autrement requis par la loi, les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des suffrages exprimés. Les suffrages exprimés n'incluent pas les votes par rapport aux actions représentées à la réunion, mais à l'égard duquel les actionnaires n'ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 10. Les actionnaires se réuniront sur convocation du conseil d'administration dans les formes prévues par la loi.

Toutefois, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres, qui peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont élus par les actionnaires lors d'une assemblée générale, pour une période maximale de trois ans et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus et nommés; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et / ou remplacé à tout moment par résolution adoptée par les actionnaires.

Les administrateurs sont rééligibles.

Dans le cas de poste vacant d'administrateur pour cause de décès, démission ou autre, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix, un administrateur pour pourvoir ce poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, mais qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée des actionnaires. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur, et en ce qui concerne les assemblées des actionnaires, toute autre personne peut être élu en tant que président «pro tempore» par vote de la majorité présente à une telle réunion.

De temps en temps, le conseil d'administration peut nommer les dirigeants de la Société, y compris les directeurs généraux, un secrétaire et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou autres responsables jugés nécessaires pour le bon fonctionnement et la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil d'administration. Les dirigeants peuvent ne pas être administrateurs ou actionnaires de la Société.

Les dirigeants nommés, sauf stipulation contraire dans les présents statuts, auront les pouvoirs et les fonctions qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Tout avis de convocation écrit pour chaque réunion du conseil d'administration sera donné au moins 24 heures à l'avance de l'heure prévue pour la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera énoncée dans l'avis de convocation. Cet avis peut être levé par le consentement verbal (à confirmer par écrit) ou le consentement écrit de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire. Un administrateur peut également participer à toute réunion du conseil d'administration par le biais d'une conférence téléphonique ou tout autre moyen de télécommunication permettant l'identification de cet administrateur.

Ces moyens doivent permettre à l'administrateur de participer effectivement à cette assemblée des actionnaires. Les travaux de la réunion doivent être retransmis de manière continue. Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Dans le cas où le nombre de voix pour et contre une résolution n'est pas égale dans une réunion, celle du président est prépondérante.

D'un commun accord de tous les administrateurs, une conférence téléphonique au cours de laquelle tous les administrateurs participent, est réputée pour être une réunion valable sous réserve des autres dispositions du présent article.

Les réunions du conseil d'administration peuvent être tenues au Luxembourg ou à l'étranger.

En dépit de ce qui précède, les administrateurs, statuant à l'unanimité par résolution circulaire, peuvent exprimer leur consentement sur un ou plusieurs instruments séparés par écrit qui constituent ensemble des «minutes» (Procès-Verbaux) faisant preuve de la décision.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président «pro tempore» qui a présidé cette réunion.

Les copies ou extraits de ces procès qui peuvent être produites en justice ou ailleurs, sont signés par le secrétaire ou par un administrateur.

Art. 14. Les administrateurs ne peuvent agir que dans les réunions dûment convoquée du conseil d'administration ou conformément aux dispositions de l'article 12 ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir de déterminer la politique de l'entreprise et le cours et conduite de la gestion et des affaires de la Société. Les administrateurs ne peuvent, cependant, engager la Société par leur signature individuelle, sauf autorisation spécifique par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et de ses pouvoirs pour commettre des actes dans la poursuite de la politique de l'entreprise et de l'objet à des dirigeants ou administrateurs de la Société ou à toutes les parties contractuelles.

Art. 15. Aucun contrat ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société aient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en soit administrateur, associé, directeur ou employé.

L'administrateur ou le directeur de la Société, qui est administrateur, associé, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là-même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec tel contrat ou telles affaires.

Au cas où un administrateur ou un directeur de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ou ne prendra pas part au vote sur cette affaire. Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, n'inclut aucune relation avec/ou intérêt dans une affaire, la position ou la transaction impliquant Farad International S.A., ses filiales ou sociétés affiliées ou de toute autre société ou entité qui pourraient de temps en temps être déterminées par le conseil d'administration à sa discrétion, à moins que cette «intérêt personnel» est considéré comme un conflit d'intérêts par les lois et règlements applicables.

Art. 16. La Société pourra indemniser tout administrateur ou dirigeant et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui en relation avec toute action, poursuite ou procédure à laquelle il peut être constitué partie en raison de son être ou d'avoir été un administrateur ou un dirigeant de la Société, ou à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancier et dont il n'a pas le droit d'être indemnisé, sauf en ce qui concerne les questions pour lesquelles il sera finalement jugé avec une telle action, procès ou procédure pour négligence grave ou de faute; dans le cas d'un règlement, une indemnisation sera versée uniquement en rapport avec les matières couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est informée par l'avocat que la personne à être indemnisé n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas les autres droits qu'il peut prétendre.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs en cas d'activité ordinaire, ou par la signature conjointe de trois administrateurs en cas d'activité extraordinaire, ou par la signature individuelle de toute autre directeur ou personne à qui le pouvoir a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 18. La vérification des documents comptables annuels de la Société sera confiée à un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu et se qualifie. Le réviseur d'entreprises agréé doit rester en fonction jusqu'à sa réélection ou son successeur soit élu et se qualifie.

Art. 19. L'exercice comptable de la Société commence le premier Janvier de chaque année et se terminera le trente et unième Décembre de la même année et pour la première fois débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le trente et unième décembre 2014.

Art. 20. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant de ladite réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société comme indiqué à l'article 5 ci-dessus ou comme augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 6 inscrit ci-dessus.

L'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition du solde des bénéfices nets annuels et seul peut déclarer des dividendes de temps en temps, comme il le jugera le mieux à la politique d'entreprise et de l'objet. Sous réserve des conditions fixées par la loi, le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes. Le conseil d'administration détermine le montant et la date de paiement du dividende intérimaire.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des actionnaires effectuant cette dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 22. Les présents statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires, sous réserve des conditions de quorum et de majorité prévues par la loi luxembourgeoise.

Art. 23. Toutes les questions qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées en conformité avec la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi de 2010.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.
- 2.- La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les vingt mille (20.000) actions ont toutes été souscrites comme suit:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions
"FARAD International S.A."	EUR 125.526,00	12.526
"Tres S.A."	EUR 66.740,00	6.674
Mr Marco CLAUS	EUR 4.000,00	400
Mr Marco CIPOLLA	EUR 4.000,00	400

La preuve du paiement ci-dessus a été donnée au notaire instrumentant, qui le constate.

Frais

Les dépenses qui résulteraient de la constitution de la Société sont estimés à environ mille six cent soixante-dix euros (1.670,- EUR).

Déclarations

Le notaire déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les actionnaires, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire, et ont pris les résolutions suivantes par vote unanime:

I. Sont nommés administrateurs de la Société:

- M. Marco CALDANA, prénommé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- M. Marco CLAUS, prénommé, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- M. Marco CIPOLLA, prénommée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller;
- M. Marcus PETER, avocat, né le 20 avril 1975 à Cottbus (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2165 Luxembourg, 22-24 Rives de Clausen;
- M. Serge D'ORAZIO, administrateur de sociétés, né le 21 janvier 1962 à Differdange, demeurant professionnellement à L-2955 Luxembourg, 43 Boulevard Royal.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

II. Est nommé commissaire aux comptes de la Société:

«Deloitte Audit S.à r.l.», ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 67.895.

Son mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale annuelle en 2015.

III. Le siège social de la Société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, au Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Cet acte ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et demeure, les personnes comparantes ont signées avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. CALDANA, M. CLAUS, M. CIPOLLA, P. DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18/07/2013. Relation: LAC/2013/33470. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07/08/2013.

Référence de publication: 2013115061/449.

(130139309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Oranje-Nassau Développement S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 166.568.

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Par-devant, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Yves HÉMERY, Directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de délégué à la gestion journalière de "Oranje-Nassau Développement S.A., SICAR", (ci-après la "Société"), une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société anonyme et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166.568, en vertu d'une résolution du Conseil d'administration de la Société prise en réunion en date du 25 juin 2013.

Une copie de l'extrait du procès-verbal de ladite réunion restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire soussigné de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 6 février 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés par actes notariés en date du 28 février, 3 avril et dix sept avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, respectivement aux numéros 1150 du 15 mai, 957 du 23 avril et 1613 du 5 juillet 2013.

2. Le capital souscrit est fixé à onze millions quatre cent dix mille quatre-vingt-cinq euros (EUR 11.410.085,-) représenté par un million huit cent soixante-dix-huit mille vingt (1.878.020) Actions de Catégorie A 5 et quatre cent soixante-neuf mille cinq cent cinq (469.505) Actions de Catégorie B 5 représentatives du Compartiment "Oranje-Nassau Développement - Parcours", un million huit cent quarante et un mille cent vingt-huit (1.841.128) Actions de Catégorie A 6 et quatre cent soixante mille deux cent quatre-vingt-deux (460.282) Actions de Catégorie B 6 représentatives du Compartiment "Oranje-Nassau Développement - Mecatherm", et cinq millions quatre cent huit mille neuf cent vingt (5.408.920) Actions de Catégorie A 7 et un million trois cent cinquante-deux mille deux cent trente (1.352.230) Actions de Catégorie B 7 représentatives du Compartiment "Oranje-Nassau Développement - IHS", d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. L'article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé, en ce compris le capital social émis, est fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-). Le Conseil d'administration est autorisé, sans limite de temps, à augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, par l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A et Actions de Catégorie B, au sein d'un ou de plusieurs Compartiments de son choix, existants ou à créer, ou à accorder à de nouveaux actionnaires ou aux Actionnaires des options de souscription pour des Actions de la Société, selon les dispositions qu'il déterminera.

4. Suivant ses décisions du 25 juin 2013, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant maximum de trois millions neuf cent vingt-neuf mille cinq cent cinquante euros (EUR 3.929.550,-) afin de le porter de sa valeur à cette date de onze millions quatre cent dix mille quatre-vingt-cinq euros (EUR 11.410.085,-) à un maximum de quinze millions trois cent trente-neuf mille six cent trente-cinq euros (EUR 15.339.635,-) ("Augmentation de Capital").

5. Le Conseil d'administration de la Société a décidé que cette Augmentation de Capital sera réalisée en une fois sous réserve de la levée de certaines conditions suspensives.

6. Le délégué à la gestion journalière a constaté que la condition suspensive relative à cette augmentation de capital a été levée et que dès lors le capital social de la Société a été augmenté à concurrence d'un montant de trois millions huit cent cinquante et un mille sept cents euros (EUR 3.851.700,-) et a été porté de sa valeur initiale de onze millions quatre cent dix mille quatre-vingt-cinq euros (EUR 11.410.085,-) à quinze millions deux cent soixante-et-un mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 15.261.785,-) par l'émission de trois millions quatre-vingt un mille trois cent soixante (3.081.360) Actions de catégorie A7, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission d'un montant total de soixante-treize millions cent quatre-vingt-deux mille trois cents euros (EUR 73.182.300,-) et l'émission de sept cent soixante-dix mille trois cent quarante (770.340) Actions de catégorie B7 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune.

7. Les nouvelles Actions de catégorie A7 et B7 ont été entièrement souscrites et libérées intégralement comme indiqué ci-dessous:

- un million cinq cent vingt-huit mille sept cent trente-cinq (1.528.735) Actions de catégorie A7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global d'un million cinq cent vingt-huit mille sept cent trente-cinq euros (EUR 1.528.735,-) de valeur nominale augmenté d'une prime d'émission globale de trente-six millions trois cent sept mille quatre cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 36.307.456,25), et l'émission de cinq cent mille sept cent soixante trois (500.763) nouvelles Actions de catégorie B7 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) représentatives du Compartiment "Oranje-Nassau Développement - IHS", par Trief Corporation S.A., une société anonyme existante et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg ("Trief"), par un apport en numéraire;

- un million cinq cent quarante-sept mille neuf cent cinquante-sept (1.547.957) Actions de catégorie A7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global d'un million cinq cent quarante sept mille neuf cent cinquante-sept euros (EUR 1.547.957,-) de valeur nominale augmenté d'une prime d'émission globale de trente-six millions sept cent soixante-trois mille neuf cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 36 763 978,75), représentatives du Compartiment "Oranje-Nassau Développement - IHS", par Oranje-Nassau Development B.V., une société de droit néerlandais, ayant son siège social Rembrandt Tower, 22nd floor, Amstelplein 1, 1090HC Amsterdam, Pays-Bas ("OND"), par un apport en numéraire;

- quatre mille six cent soixante-huit (4.668) Actions de catégorie A7 nouvellement émises d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ont été intégralement souscrites et libérées pour un montant global de quatre mille six cent soixante-huit euros (EUR 4.668,-) de valeur nominale augmenté d'une prime d'émission globale de cent dix mille huit cent soixante-cinq euros (EUR 110.865,-), et l'émission de deux cent soixante-neuf mille cinq cent soixante-dix-sept (269.577) nouvelles Actions de catégorie B7 ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) représentatives du Compartiment "Oranje-Nassau Développement - IHS", par Winvest Conseil S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 115, avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg ("Winvest Conseil"), par un apport en numéraire;

8. Il résulte que suite à l'augmentation précitée du capital de la Société que la somme totale de soixante-dix-sept millions trente-quatre mille euros (EUR 77.034.000,-) est à la libre disposition de la Société tel qu'il l'a été prouvé au notaire soussigné et est comprise dans un montant global de soixante-dix-sept millions trente-huit mille six cent vingt euros et soixante-trois cents (EUR 77.038.620,63) mis à la disposition par les actionnaires du compartiment "Oranje-Nassau Développement - IHS", dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné, qui la reconnaît expressément. L'excédent du montant global de soixante-dix-sept millions trente-huit mille six cent vingt euros et soixante-trois cents (EUR 77.038.620,63) sur la somme totale de soixante-dix-sept millions trente-quatre mille euros (EUR 77.034.000,-) faisant pour l'augmentation de capital soit quatre mille six cent vingt euros et soixante-trois cents (EUR 4,620,63) pourra également être ainsi débloqué.

9. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, le premier alinéa de l'Article 5.1 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à quinze millions deux cent soixante et un mille sept cent quatre-vingt-cinq euros (EUR 15.261.785,-) représenté par un million huit cent soixante-dix-huit mille vingt (1.878.020) Actions de Catégorie A 5 et quatre cent soixante-neuf mille cinq cent cinq (469.505) Actions de Catégorie B 5 représentatives du Compartiment "Oranje-Nassau Développement - Parcours", un million huit cent quarante et un mille cent vingt-huit (1.841.128) Actions de Catégorie A 6 et quatre cent soixante mille deux cent quatre-vingt-deux (460.282) Actions de Catégorie B 6 représentatives du Compartiment "Oranje-Nassau Développement - Mecatherm", et huit millions quatre cent quatre-vingt dix mille deux cent quatre-vingt (8.490.280) Actions de Catégorie A 7 et deux millions cent vingt deux mille cinq cent soixante dix (2.122.570) Actions de Catégorie B 7 représentatives du Compartiment "Oranje-Nassau Développement - IHS", d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 6.800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, connue du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, lesdites personnes comparantes ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Jean-Yves HÉMERY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2013. Relation GRE/2013/2987. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114949/111.

(130139574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

P M R, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 3, op Danzplaz.

R.C.S. Luxembourg B 129.898.

L'an deux mille treize, le quinze juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Christophe RENAUDAT, né le 1^{er} mars 1959 à Villuis, (France), résidant au 49, rue Vineuse, 75116, Paris, (France), et

2.- U R C O, société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois de France, ayant son siège social à F-75001 Paris, 14, Avenue de l'Opéra, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 394 487 730

ici représentés par Monsieur Alexandre MARGUET, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Steinsel, 50, rue Basse, en vertu de deux (2) procurations sous seing privé lui délivrées

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "P M R", avec siège social à L-7347 Steinsel, 21A, rue de la Libération, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 129.898, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 septembre 2007, numéro 1879. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 9 mars 2013, numéro 582.

- Que le capital social est fixé à EUR 23.212.500 (vingt-trois millions deux cent douze mille cinq cents euros) représenté par un total de 185.700 (cent quatre-vingt-cinq mille sept cents) parts sociales, composées de 89.700 (quatre-vingt-neuf mille sept cents) parts sociales ordinaires, (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») et par 96.000 (quatre-vingt-seize mille) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (ci-après les «MRPS», ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires les «Parts Sociales»). Les Parts Sociales sont d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-6930 Mensdorf, 3, op Danzplaz, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts comme suit:

" **Art. 5. (Premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Betzdorf."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alexandre MARGUET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2013. Relation GRE/2013/2984. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013114969/47.

(130139422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Rowan California S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.025.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 178.266.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan US Holdings (Gibraltar) Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Gibraltar Registrar of Companies under number 107369 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed ne varietur by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Rowan California S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 178266, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary, on 12 June 2013, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

The articles of association of the Company have not been amended since this date.

II.- That the 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,000,000 (two million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 2,025,000 (two million twenty-five thousand United States Dollars) by the issue of 2,000,000 (two million) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Rowan US Holdings (Gibraltar) Limited of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,000,000 (two million United States Dollars) so as to raise the share capital from its current amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 2,025,000 (two million twenty-five thousand United States Dollars) by the issuance of 2,000,000 (two million) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription of the New Shares through the contribution in kind as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The subscription for the New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares, is composed of a receivable in an amount of USD 2,000,000 (two million United States Dollars) (the "Contribution"). Further to the assignment of the receivable by the Sole Shareholder to the Company for the purpose of the Contribution, the receivable shall be cancelled by operation of Luxembourg law (the Company being creditor and debtor at the same time).

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 2,000,000 (two million United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a Statement of Contribution Value dated 19th July 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Thomas P. Burke, with professional address at 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, United States of America, category A Manager;
- b) Mr. Gregory Hatfield, with professional address at 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, United States of America, category A Manager;
- c) Mr. Patrick Van Denzen, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager; and
- d) Mr. Fabrice Rota, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager.

all represented here by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Rowan US Holdings (Gibraltar) Limited: 2,025,000 (two million twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that the 2,025,000 (two million twenty-five thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 2,025,000 (two million twenty-five thousand United States dollars), represented by 2,025,000 (two million twenty-five thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each.

No other amendment is to be made to this article at this time.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan US Holdings (Gibraltar) Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 107.369 Associé Unique»).

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. - La partie comparante est l'associé unique de "Rowan California S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ("société à responsabilité limitée"), ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.266, constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 12 Juin 2013, en cours de publication au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (la "Société").

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

II. - Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars Américains) à 2.025.000 USD (deux millions vingt-cinq mille Dollars Américains) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature;
3. Souscription et paiement par Rowan US Holdings (Gibraltar) Limited des nouvelles parts sociales par la voie d'un apport en nature;
4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant de 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars Américains) à 2.025.000 USD (deux millions vingt-cinq mille dollars américains) par l'émission de 2.000.000 (deux millions) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par un apport en nature effectué par l'Associé Unique.

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription des Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'Apport en nature décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales.

La souscription des Nouvelles Parts Sociales a été intégralement libérée par l'Associé Unique par un apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de la contribution

L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, est composé d'une créance d'un montant de 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains) (l' "Apport"). Suite à la cession de la créance par l'Associé Unique à la Société aux fins de l'Apport, la créance sera annulée par effet de la loi luxembourgeoise (la Société revêtant les qualités de créancier et débiteur au même moment).

Évaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 2.000.000 USD (deux millions de Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une Déclaration sur la Valeur de l'Apport datée du 19 Juillet 2013, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de la Contribution

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a). M. Thomas P. Burke, résidant professionnellement au 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, États-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- b). M. Gregory Hatfield, résidant professionnellement au 2800, Post Oak Boulevard, 77056 Houston, États-Unis d'Amérique, gérant de catégorie A;
- c). M. Patrick Van Denzen, résidant professionnellement au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- d). M. Fabrice Rota, résidant professionnellement au 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

tous représentés ici par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:
- Rowan US Holdings (Gibraltar) Limited: 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le notaire atteste que les 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 2.025.000 USD (deux millions vingt-cinq mille Dollars Américains), représenté par 2.025.000 (deux millions vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune. »

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article en ce moment.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9927.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013115033/223.

(130139526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

Rodio Sprink-Lux Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5570 Remich, 21, route de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 116.943.

L'an deux mille treize.

Le premier août.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RODIO SPRINK-LUX ENGINEERING S.A., avec siège social à L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue de Nothomb, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.943 (NIN 2006 2213 974),

constituée suivant acte reçu par le notaire Marc LECUIT, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 1^{er} juin 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1572 du 18 août 2006,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social et fixation de la nouvelle adresse à L-5570 Remich, 21, route de Stadtbredimus.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (Alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Remich."

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société d'Esch-sur-Alzette à Remich et de fixer la nouvelle adresse à L-5570 Remich, 21, route de Stadtbredimus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi à Remich."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. SIMON, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 août 2013. Relation: ECH/2013/1471. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 août 2013.

Référence de publication: 2013115052/48.

(130139675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

BRS Luxco Outdoor Sports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 178.984.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of July,
before me, Marc Loesch, notary with offices in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

BRS Outdoor Sports Holdings, LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, with its registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, United States of America, registered with the companies register of Delaware under number 5356098, represented by Ms Caroline Notté, lawyer with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney under private seal given on July 26, 2013,

which, after having been initialled and signed *ne varietur* by the holder and the undersigned notary, will be appended to the present instrument for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, acting in its capacity of sole shareholder (the "Sole Shareholder") of BRS Luxco Outdoor Sports Holdings S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by a notarial deed dated 15 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, with a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Company Register (the "Company"). The Company's articles of incorporation have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of Sole Shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to create ten (10) classes of shares to be denominated class A, B, C, D, E, F, G, H, I, J shares (collectively, the "Alphabet Shares") and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in class A shares and to determine the rights and privileges attached to the Alphabet Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty-seven thousand five hundred euros (EUR 187,500.-) so as to increase it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), up to two hundred thousand euros (EUR 200,000.-), by the issue of one hundred and eighty-seven thousand five hundred (187,500) Alphabet Shares to be divided into (i) seven thousand five hundred (7,500) Class A shares, (ii) twenty thousand (20,000) Class B shares, (iii) twenty thousand (20,000) Class C shares, (iv) twenty thousand (20,000) Class D shares, (v) twenty thousand (20,000) Class E shares, (vi) twenty thousand (20,000) Class F shares, (vii) twenty thousand (20,000) Class G shares, (viii) twenty thousand (20,000) Class H shares, (ix) twenty thousand (20,000) Class I shares, and (x) twenty thousand (20,000) Class J shares, each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) and each having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (the "New Shares") and to accept the following subscriptions and allocations:

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder represented as above stated, declared to subscribe to the (i) seven thousand five hundred (7,500) Class A shares, (ii) twenty thousand (20,000) Class B shares, (iii) twenty thousand (20,000) Class C shares, (iv) twenty thousand (20,000) Class D shares, (v) twenty thousand (20,000) Class E shares, (vi) twenty thousand (20,000) Class F shares, (vii) twenty thousand (20,000) Class G shares, (viii) twenty thousand (20,000) Class H shares, (ix) twenty thousand (20,000) Class I shares and (x) twenty thousand (20,000) Class J shares, all having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to fully pay up such New Shares and an aggregate share premium of nine millions seven

hundred and seventy seven thousand six hundred and seventy eight euros (EUR 9,777,678.-) by a contribution in cash in an aggregate amount of nine millions nine hundred sixty five thousand one hundred seventy eight euros (EUR 9,965,178.-).

Proof of the full payment of the above mentioned New Shares for a total amount of nine millions nine hundred sixty five thousand one hundred seventy eight euros (EUR 9,965,178.-) has been given to the undersigned notary.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 5 of the current articles of incorporation of the Company, that shall henceforth read as follows:

Art. 5. Share Capital. " The issued share capital of the Company is set at two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) to be divided into

twenty thousand (20,000) Class A Shares,
twenty thousand (20,000) Class B Shares,
twenty thousand (20,000) Class C Shares,
twenty thousand (20,000) Class D Shares,
twenty thousand (20,000) Class E Shares,
twenty thousand (20,000) Class F Shares,
twenty thousand (20,000) Class G Shares,
twenty thousand (20,000) Class H Shares,
twenty thousand (20,000) Class I Shares, and
twenty thousand (20,000) Class J Shares

each Share with a nominal value of one Euro (Euro 1.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in the preceding paragraph), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the General Meeting of Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company. "

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend the current Article 24 of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

Art. 24. Allocation of Profit. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profits of the Company.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Act. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The general meeting of Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Shareholder(s) as dividend.

The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution,

it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.10% of the aggregate nominal value of the Class A Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class A Shares pro rata to their Class A Shares, then

(ii) an amount equal to 0.15% of the aggregate nominal value of the Class B Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class B Shares pro rata to their Class B Shares, then

(iii) an amount equal to 0.20% of the aggregate nominal value of the Class C Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class C Shares pro rata to their Class C Shares, then

(iv) an amount equal to 0.25% of the aggregate nominal value of the Class D Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class D Shares pro rata to their Class D Shares, then

(v) an amount equal to 0.30% of the aggregate nominal value of the Class E Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class E Shares pro rata to their Class E Shares, then

(vi) an amount equal to 0.35% of the aggregate nominal value of the Class F Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class F Shares pro rata to their Class F Shares, then

(vii) an amount equal to 0.40% of the aggregate nominal value of the Class G Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class G Shares pro rata to their Class G Shares, then

(viii) an amount equal to 0.45% of the aggregate nominal value of the Class H Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class H Shares pro rata to their Class H Shares, then

(ix) an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class I Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class I Shares pro rata to their Class I Shares, then

(x) an amount equal to 0.55% of the aggregate nominal value of the Class J Shares in issue shall be distributed (or provisioned) equally to all holders of Class J Shares pro rata to their Class J Shares, then

(xi) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only class A shares are in existence) ".

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend the current Article 25 of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

Art. 25. Interim Dividends. "The Manager or the Board of Managers, as the case may be, is authorised to pay interim dividends, provided interim financial statements have been drawn up showing that the Company has sufficient funds to make such a distribution and always in compliance with the provisions of article 24 above".

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend the current Article 26 of the Articles of Association of the Company which shall now read as follows:

Art. 26. Dissolution - Liquidation. "After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions."

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to add an additional chapter VIII and an additional article 28 to the Articles of Association of the Company which shall be read as follows:

Chapter VIII - Definitions

Art. 28. Definitions.

Available Amount	<p>Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 24 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Whereby:</p> <p>AA= Available Amount</p> <p>NP= net profits (including carried forward profits)</p> <p>P= any freely distributable reserves</p> <p>CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled</p> <p>L= losses (including carried forward losses)</p> <p>LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles</p>
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares,.

Eight resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to transfer an amount of twenty thousand euros (EUR 20,000.-) from the share premium account of the Company to the legal reserve account of the Company.

After such transfer, the Sole Shareholder acknowledged that the share premium of the Company amounts nine millions seven hundred and fifty seven thousand six hundred and seventy eight thousand euros (EUR 9,757,678.-).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,800.-.

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that, at the request of the abovementioned person, this instrument has been drafted in English, accompanied by a French version. At the request of the same person, in the event of discrepancies between the English and French versions, the English text will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary this original instrument.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le vingt-neuvième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BRS Outdoor Sports Holdings, LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Registre des Sociétés du Delaware sous le numéro 5356098,

représentée par Mme Caroline Notté, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 26 juillet 2013, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, agissant en sa capacité d'associé unique (l'"Associé Unique") de BRS Luxco Outdoor Sports Holdings S.à r.l. une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, par un acte notarié en date du 15 juillet 2013, pas encore publié au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations, avec un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et pas encore enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société"). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, en sa capacité d'Associé Unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer 10 catégories de parts sociales désignées comme parts sociales de catégorie A, B, C, D, E, F, G, H, I, J (ensemble les "Parts Sociales Alphabet") et de convertir les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes en parts sociales de catégorie A et de déterminer les droits et privilèges attachés aux Parts Sociales Alphabet.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 187.500,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000), par l'émission de cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (187.500) Parts Sociales Alphabet devant être divisées en (i) sept mille cinq cent (7.500) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) vingt mille (20.000) parts sociales de Catégorie C, (iv) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie I et (x) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie J, toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et chacune disposant des mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") et d'accepter les souscriptions et allocations suivantes:

Souscription et Paiement

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire aux (i) sept mille cinq cent (7.500) Parts Sociales de Catégorie A, (ii) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie B, (iii) vingt mille (20.000) parts sociales de Catégorie C, (iv) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie D, (v) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie E, (vi) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie F, (vii) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie G, (viii) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie H, (ix) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie I et (x) vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie J (i), toutes ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et de libérer dans leur intégralité ces Nouvelles Parts Sociales et une prime d'émission d'un montant de neuf millions sept cent soixante-dix-sept mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 9.777.678,-) par un apport en numéraire d'un montant de neuf millions neuf cent soixante-cinq mille cent soixante-dix-huit euros (EUR 9.965.178,-).

La preuve du paiement total des Nouvelles Parts Sociales susmentionnées pour un montant total de neuf millions neuf cent soixante-cinq mille cent soixante-dix-huit euros (EUR 9.965.178,-) a été donné au notaire susmentionné.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5 des statuts actuels de la Société qui doit désormais être lu comme il suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000,-) représenté par

vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie A;

vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie B;

vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie C;

vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie D;

vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie E;

vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie F;

vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie G;

vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie H;

vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie I;

vingt mille (20.000) Parts Sociales de Catégorie J;

d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune et qui sont libérées intégralement en numéraire.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée selon les modalités prévues en matière de modification des présents statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou de plusieurs classe(s) de parts sociales entières par voie de rachat et d'annulation de toutes les parts sociales émises dans

de telle(s) classe(s). En cas de rachats ou d'annulations de classes de parts sociales, de tels rachats et annulations de parts sociales seront effectués suivant l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par voie de rachat et d'annulation de parts sociales (selon l'ordre défini au précédent paragraphe), cette classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs au prorata de leur détention dans cette classe), au Montant Disponible (avec la limitation toutefois au Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs des classes de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant correspondant à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chacune des parts sociales de la classe pertinentes annulée qu'ils détiennent.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale sur la base des Comptes Intermédiaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C B, et A sera le Montant Disponible de la classe pertinente au moment de l'annulation de la classe en question sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés selon les modalités prévues en matière de modification des statuts, sous réserve toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur à ce Montant Disponible.

A la suite du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera exigible et payable par la Société. "

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 24 des statuts actuels de la Société qui doit désormais être lu comme il suit:

Art. 24. Affectation des Bénéfices. "Le solde créditeur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions représente les bénéfices nets de la Société.

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'assemblée générale des Associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde pour absorber des pertes, s'il y en a, de le verser à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux Associés comme dividendes.

Les associés peuvent décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires sur base des déclarations des comptes préparés par le gérant ou suivant le cas, par le conseil de gérance, montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmenté des profits reportés et réserves disponibles mais réduit par des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve telle que requise par la loi, en conformité avec les dispositions ci-après.

Le compte de prime d'émission et toutes autres réserves disponibles peuvent être distribuées aux Associés sur décision d'une Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions prévues ci-après. L'Assemblée Générale des Associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Les dividendes distribués pourront être payés en toute devise choisie par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance, et pourront être payés au lieu et heure déterminés par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq ans et non réclamé par le détenteur de cette part sociale, sera prescrite par le fait du détenteur de cette part sociale, et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

Dans le cas d'une distribution de dividende, ce dividende sera alloué et payé de la manière suivante:

(i) un montant équivalent à 0,10% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe A en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe A, ensuite

(ii) un montant équivalent à 0,15% de la valeur nominale totale des Parts Sociales de Classe B en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe B, ensuite

(iii) un montant équivalent à 0,20% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe C en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe C au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe C, ensuite

(iv) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe D en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe D, ensuite

(v) un montant équivalent à 0,30% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe E en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe E au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe E, ensuite

(vi) un montant équivalent à 0,35% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe F en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe F au pro rata leurs Parts Sociales de Classe F, ensuite

(vii) un montant équivalent à 0,40% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe G en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs des parts sociales de Classe G au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe G, ensuite

(viii) un montant équivalent à 0,45% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe H en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs des parts sociales de Classe H au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe H, ensuite

(ix) un montant équivalent à 0,50% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe I en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe I au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe I, ensuite

(x) un montant équivalent à 0,55% de la valeur nominale totale des parts sociales de Classe J en émission sera alloué (ou provisionné) de manière égale à tous les détenteurs de Parts Sociales de Classe J au pro rata de leurs Parts Sociales de Classe J, ensuite

(xi) le solde du montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe et ce, suivant l'ordre alphabétique inversé (c.-à-d. premièrement les Parts Sociales de Classe J, ensuite, s'il n'existe aucune Part Sociale de Classe J, les Parts Sociales de Classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'existe plus que des Parts Sociales de Classe A). "

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 25 des statuts actuels de la Société qui doit désormais être lu comme il suit:

Art. 25. Dividendes Intérimaires. "Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des dividendes intérimaires sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles dans la Société pour une telle distribution et toujours en conformité avec l'article 24 ci-dessus. "

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 26 des statuts actuels de la Société qui doit désormais être lu comme il suit: Article 26. Dissolution-Liquidation

"Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les dépenses engagées en raison de la liquidation, le boni net de liquidation sera distribué aux associés en conformité avec, et de manière à obtenir, sur une base globale, le même résultat économique que celui prévu par les règles de distribution prévues pour la distribution des dividendes".

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE de rajouter un chapitre VIII et un article 28 supplémentaire aux statuts actuels de la Société qui doit être lu comme il suit:

Chapitre VIII - Définitions

Art. 28. Définitions.

Montant Disponible

signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les associés auraient droit à une distribution de dividende en vertu de l'article 24 des Statuts augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves disponibles et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatives à la Classe de Parts Sociales à annuler mais diminué de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toute somme à placer dans la(les) réserve(s) conformément aux obligations de la loi ou des statuts, toujours tel qu'indiqué dans les Comptes Intermédiaires pertinents (à l'exclusion, afin d'éviter tout doute, de toute double comptabilisation) de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves disponibles

	CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatives à la Classe de Parts Sociales à annuler
	L= pertes (y compris les pertes reportées)
	LR = toute somme à placer dans la(les) réserve(s) conformément aux obligations de la loi ou des statuts.
Comptes Intérimaires	signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires concernés.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date n'étant pas inférieur à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE de transférer un montant de vingt mille euro (EUR 20.000,-) du compte de prime d'émission de la Société au compte de réserve légale de la Société.

Après un tel transfert, l'Associé Unique reconnaît que la prime d'émission de la Société est égale à neuf millions sept cent cinquante-sept mille six cent soixante-dix-huit euros (EUR 9,757,678.-).

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à EUR 4.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, le présent acte notarié a été fait à Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. Notté, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 2 août 2013. REM/2013/1387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 août 2013.

Référence de publication: 2013115318/401.

(130140185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

**I-Want, Société Anonyme,
(anc. Car Audit S.A.).**

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, rue Romain Fandel Z.I. Um Monkeler.

R.C.S. Luxembourg B 167.503.

L'an deux mil treize, le trente et unième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jean-Marc WANT, expert-comptable, né à Namur (Belgique), le 1^{er} septembre 1974, demeurant à L-2626 Luxembourg, 13, rue Mathias Tresch.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Monsieur Jean-Marc WANT, précité est le seul et unique actionnaire actuel de la société anonyme CAR AUDIT S.A., avec siège social au 26 rue Marguerite de Brabant, L-1254 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 167503, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1048 du 24 avril 2012 (la "Société");

- que le capital souscrit de la Société s'élève à EUR 31.000, libéré à concurrence de EUR 15.250 et divisé en 310 actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100; et

- que l'ordre du jour est le suivant:

1. Démission de Miguel Roba de son poste d'administrateur de catégorie A, de Monsieur Patrick Want de son poste d'administrateur de catégorie B et confirmation de Monsieur Jean-Marc Want au poste d'administrateur.

2. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions

3. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 15.750 pour le ramener de son montant actuel de EUR 31.000 au montant de EUR 15.250 par dispense de libération des 210 actions non encore intégralement libérées suivie immédiatement par une augmentation de capital d'un montant de EUR 15.750 pour porter le montant du capital social de la Société à EUR 31.000 sans création d'actions nouvelles; souscription et libération intégrale de l'augmentation de capital par l'Associé Unique de la Société par un apport en espèces de EUR 15.750.

4. Changement de la forme de la Société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée.

5. Changement de l'objet social qui sera dorénavant libellé comme suit: "La société a pour objet l'exploitation d'un bureau de comptabilité et elle pourra procéder à la constitution, la domiciliation, l'administration, la gestion et la transformation de toute société. La société pourra réaliser toutes expertises comptables et fiscales et détenir tout mandat se rapportant à l'organisation, l'appréciation et le redressement de comptabilités et de comptes de toute nature, l'établissement de bilans, l'analyse, par les procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises et des organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers, et en général, réaliser tout conseil comptable, fiscal, économique et financier se rattachant à la profession d'expert-comptable La société pourra promouvoir et réaliser toutes prestations de nature comptable, fiscale, économique ou financière et procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières".

6. Changement de la dénomination de la Société en I-Want.

7. Transfert du siège social de la Société à ZI Um Monkeler, Rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette.

8. Démission de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes et décharge à leur accorder.

9. Nomination d'un gérant.

10. Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et de ce qui précède.

11. Divers.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Miguel Roba de son poste d'administrateur de catégorie A et de Monsieur Patrick Want de son poste d'administrateur de catégorie B et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur fonction.

L'assemblée décide de supprimer les catégories d'administrateurs et de confirmer Monsieur Jean-Marc Want, précité au poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions de la Société, le capital souscrit de la Société étant ainsi représenté par 310 actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 15.750 (quinze mille sept cent cinquante euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros) au montant de EUR 15.250 (quinze mille deux cent cinquante euros) par dispense de libération des actions non encore intégralement libérées et d'immédiatement augmenter le capital d'un montant de EUR 15.750 (quinze mille sept cent cinquante euros) pour porter le capital social de la Société à EUR 31.000 (trente et un mille euros) sans création d'actions nouvelles mais par augmentation du pair comptable des actions existantes.

Souscription - Libération

Aussitôt l'associé unique, Monsieur Jean-Marc WANT, précité, ici présent, a déclaré souscrire à et libérer intégralement l'augmentation du pair comptable des actions par un apport en espèces de EUR 15.750 (quinze mille sept cent cinquante euros).

Le montant de EUR 15.750 (quinze mille sept cent cinquante euros) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, le capital souscrit entièrement libéré de EUR 31.000 (trente et un mille euros) restant inchangé.

A titre de preuve de la réalité du capital social, le comparant a remis au notaire un bilan intermédiaire arrêté au 31 juillet 2013, la transformation se faisant sur base dudit bilan, qui après avoir été signé Ne varietur après le comparant et le notaire restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes (à raison d'une part sociale pour une action ancienne), les 310 parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

Monsieur Jean-Marc WANT, précité, expert-comptable, né à Namur (Belgique), le 1 ^{er} septembre 1974, demeurant à L-2626 Luxembourg, 13, rue Mathias Tresch	310 parts sociales
Total:	310 parts sociales

Toutes les parts sont entièrement libérées.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société qui sera dorénavant libellé comme suit:

La société a pour objet l'exploitation d'un bureau de comptabilité et elle pourra procéder à la constitution, la domiciliation, l'administration, la gestion et la transformation de toute société. La société pourra réaliser toutes expertises comptables et fiscales et détenir tout mandat se rapportant à l'organisation, l'appréciation et le redressement de comptabilités et de comptes de toute nature, l'établissement de bilans, l'analyse, par les procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises et des organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers, et en général, réaliser tout conseil comptable, fiscal, économique et financier se rattachant à la profession d'expert-comptable La société pourra promouvoir et réaliser toutes prestations de nature comptable, fiscale, économique ou financière et procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en I-WANT.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 26 rue Marguerite de Brabant, L-1254 Luxembourg au ZI Um Monkeler, Rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette.

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur fonction.

Neuvième résolution

Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Marc WANT, précité, expert-comptable, né à Namur (Belgique), le 1^{er} septembre 1974, demeurant à L-2626 Luxembourg, 13, rue Mathias Tresch.

La Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

Dixième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme, d'objet social, de dénomination, de transfert du siège social et de la modification du capital social dont la teneur sera la suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de I-WANT (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau de comptabilité et elle pourra procéder à la constitution, la domiciliation, l'administration, la gestion et la transformation de toute société. La société pourra réaliser toutes expertises comptables et fiscales et détenir tout mandat se rapportant à l'organisation, l'appréciation et le redressement de comptabilités et de comptes de toute nature, l'établissement de bilans, l'analyse, par les procédés de la technique comptable, de la situation et du fonctionnement des entreprises et des organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers, et en général, réaliser tout conseil comptable, fiscal, économique et financier se rattachant à la profession d'expert-comptable La société pourra promouvoir et réaliser toutes prestations de nature comptable, fiscale, économique ou financière et procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières.

Art. 5. Le capital social est fixé à 31.000 EUROS (EUR trente et un mille euros,-), divisé en 310 (trois cent dix) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. Les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 15. En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Dispositions transitoires

L'exercice social qui a commencé le 1^{er} janvier 2013 finira le 31 décembre 2013.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Marc Want, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} août 2013. LAC/2013/36145. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013115333/198.

(130140242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2013.

Semper Veritas Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 179.314.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

M^e Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg on 28 December 1969, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse,

duly represented by Mr Luis MARQUES GUILHERME, jurist, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal, signed in Luxembourg, on 9 July, 2013.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company, "société à responsabilité limitée", under the name of "Semper Veritas Holding S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended and by the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or

guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

A meeting of the members is called by means of an eight days prior convening notice by the chairman of the board of managers or by any two managers. The convening notice includes the agenda of the meeting.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Resolutions in writing approved and signed by all members shall have the same effect as resolutions voted at a members' meeting.

Any member may participate in any meeting of the members by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the members present at such a meeting.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

The units may be stapled to convertible instruments issued or to be issued by the Company in accordance with the terms and conditions of such instruments. Any member who transfers, sells, assigns, pledges or otherwise disposes of one or more of its units in the capital of the Company to a third party (or to the Company in the case of a redemption) is obliged to transfer a same proportion of his convertible instruments, to that same third party (or the Company, as applicable), in accordance with the applicable terms and conditions of the concerned convertible instruments.

The general meeting of the Company may accept contributions to the share premium account or other capital contributions without issuance of new units in the Company.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the company.

The managers are appointed and removed ad nutum by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the managers present at such a meeting.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with the prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers, or by the single signature of the sole manager, or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the Company.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December thirty-first of the year 2013.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by Me Pierre METZLER, previously named, and have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proven to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. The number of managers is set at one (1).
3. The following person is appointed manager:

- Me Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix juillet.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

dûment représenté par Monsieur Luis MARQUES GUILHERME, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 9 juillet 2013.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Semper Veritas Holding S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et gestion de son portefeuille.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission de titres, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelle que nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense

ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devises, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des associés se réunira sur convocation notifiée huit jours en avance par le président du conseil de gérance ou par deux des gérants nommés. La convocation énonce l'ordre du jour de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les associés ont le même effet que des résolutions votées en assemblée des associés.

Tout associé peut participer à toute réunion de l'assemblée par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les associés.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Les parts peuvent être attachées à des instruments convertibles émis ou à émettre par la Société selon les termes et les conditions générales de ces instruments. Tout associé qui transfère, vend, confère, met en gage ou cède une ou plusieurs de ses parts du capital social de la Société à une tierce partie (ou à la Société en cas de rachat) est obligé de transférer une proportion identique de ses instruments convertibles à la même partie tierce (ou à la Société selon le cas), selon les termes et les conditions générales des instruments convertibles concernés.

L'assemblée générale peut accepter des apports au compte de prime d'émission ou d'autres apports en capitaux propres sans émission de nouvelles parts sociales.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et librement révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou e-mail de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou e-mail.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les gérants présents à une telle réunion.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, par la signature du seul gérant, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par la Société.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année 2013.

Souscription et Paiement L'intégralité des parts sociales a été souscrite par Maître Pierre METZLER, pré-qualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à un (1),
3. La personne suivante est nommée gérant:
 - Maître Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. MARQUES GUILHERME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2013. LAC/2013/32224. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013115062/421.

(130138960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2013.

CEREP Eastside S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.156.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013113061/11.

(130137249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Celos Invest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 142.128.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom Freitag, 19.07.2013

Der alleinige Aktionär hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. beTax Advisory & Compliance Services S.à.r.l. wurde als Prüfungsbeauftragter der Geschäftsbuchführung abberufen
2. Zum neuen Prüfungsbeauftragten der Geschäftsbuchführung wurde Herr RENE THILL 44, rue Henri Entringer L-1467 Howald, geboren am 01.01.1952 in Luxemburg, benannt. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2014 stattfindet.

Luxemburg, den 19.07.2013.

Référence de publication: 2013113055/14.

(130137655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.

Dima Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.081.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 22 juillet 2013

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 22 juillet 2013 que la société "Mazars Luxembourg S.A.", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, Rue Henri Schnadt, enregistré au RCS sous le numéro B 159 962, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des associés approuvant les comptes annuels 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013113089/14.

(130137671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2013.
